

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr. 12 c., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N<sup>o</sup> 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N<sup>o</sup> 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, le 26 février.

Une borne y suffirait.

En France, chacun veut être quelque chose. C'est le travers de notre époque. Le *Journal des Débats*, lui, veut être la borne contre laquelle échoue tout progrès. Rien n'est beau, rien n'est honorable, selon lui, comme le rôle que joue une borne; n'a pas qui veut la capacité d'être borne. Décidément le *Journal des Débats* se fait borne; ce sera la dernière de ses transformations.

Nous sommes de l'avis du *Journal des Débats*; savoir s'arrêter quand il en est temps, savoir poser une borne à propos, c'est quelque chose; mais une borne ne se met qu'au delà d'un espace mesuré; et, pour s'arrêter, il faut au moins avoir fait quelque chemin. Or, le parti conservateur qui déjà veut s'arrêter, quel chemin a-t-il parcouru? à quelle distance croit-il être de la révolution de juillet? quels changements a-t-il apportés à l'état de choses que nous avait laissés la restauration?

La souveraineté nationale repose-t-elle sur d'autres têtes? la capacité électorale est-elle appuyée sur un autre principe? avez-vous mis une digue à ce torrent de corruption qui sous l'autre dynastie commençait à envahir nos mœurs politiques? ce vieux sang qui croupissait dans les veines de l'ancienne pairie, l'avez-vous remplacé par du sang nouveau? y a-t-il moins de fonctionnaires salariés dans la chambre? les emplois ont-ils cessé d'être le patrimoine des députés et des électeurs? le trafic des bulletins et celui des boules blanches et noires, est-il aboli? les majorités sont-elles faites autrement qu'autrefois? les ministères sont-ils plus indépendants? se sont-ils affranchis du joug de cette volonté invisible et mystérieuse qui prédomine dans tous leurs actes? le commerce et l'industrie ont-ils créé de nouvelles ressources à ces millions d'ouvriers affamés qui peuvent à peine se procurer le pain quotidien en échange de leurs sueurs de toute la journée? la France a-t-elle grandi dans la considération des nations? a-t-elle un seul rayon de gloire de plus? s'est-elle accrue par des conquêtes? s'est-elle fortifiée par des alliances nouvelles? est-elle plus forte, plus grande, plus puissante, plus prospère, que sous le sceptre des capets?

Parlez, qu'avons-nous de plus que sous la restauration? quelques principes que vous avouez du bout des lèvres; mais dont vous niez toutes les conséquences. Un polichinelle de liberté que vous ne laissez vivre qu'à condition qu'il n'aura ni langue, ni bras, ni pieds; qu'il ne sera qu'une momie éternellement emmaillottée dans vos bandelettes. Oui, qu'avons-nous de plus que sous la restauration? Trois couleurs au lieu d'une sur notre drapeau; un oiseau de basse-cour au lieu d'une fleur; un roi de trois syllabes, au lieu d'un roi de deux syllabes sur le trône, et pour chef du cabinet, un transfuge au lieu d'un émigré.

Vous voulez jeter l'ancre, dites-vous, et vous n'avez pas encore changé de place; vous n'êtes pas sortis du port, et vous croyez y être rentrés. Parce que les vents de la terre ont soulevé vos voiles, que les flots du rivage ont à peine balancé votre vaisseau, vous vous imaginez avoir fait le tour du monde, podagres outre cuidans; vous voulez vous arrêter, et votre jambe emmaillottée n'a pas encore remué sur ses coussins.

Heureux l'empire, vous écriez-vous, s'il eût su borner son ambition; ainsi, avec votre force d'inertie vous êtes plus grands que Napoléon avec toute sa gloire, vous êtes plus forts que lui avec sa grande armée. Ce qu'il n'a pu faire, vous vous l'avez fait. Votre eoq qui baisse la crête sur son juchoir et qui semble toujours avoir peur qu'on le mette en broche, est un volatile bien plus précieux que ce grand aigle qui étendait l'ombre de ses ailes sur tout le monde et qui emportait des nations dans sa serre.

Mais, avant qu'il dût mettre une borne à son ambition, Napoléon avait fait quelque chose, sans doute. Il avait semé le monde d'immortels champs de bataille; il avait conquis des empires; il avait courbé des rois sous son sceptre; il avait imposé sa volonté toute puissante à l'Europe; il avait signé de glorieux traités; il avait donné des trônes à ses compagnons d'armes; chacun de ses soldats pouvait dire qu'il portait un sceptre dans sa giberne. Si vous êtes encore quelque chose, c'est par la gloire qu'il a répandue sur la France, et ce qui vous défend plus puissamment que toutes vos lâchetés, c'est le souvenir de ses victoires; c'est qu'il y a encore parmi nous des hommes qui ont à leurs pieds de la poussière de toutes les capitales.

Où, il eût été beau qu'il eût pu mettre des bornes à ses immenses travaux, et qu'il se fût enfin reposé dans sa gloire; mais vous, mirmidons, qui voulez vous rehausser par de glorieux parallèles, n'avez-vous pas élevé sur la pointe des pieds pour atteindre la taille d'un géant ou voulez-vous reposer? au milieu de vos ignominies. Vous ressemblez à un homme ivre qui, tombé dans la fange, s'y trouve bien et s'arrange pour y dormir. Pourvu que votre borne soit scellée avec de l'or, peu vous importe où elle soit placée.

Vous voulez être borne; soit. Aussi bien c'est le rôle qui va le mieux à votre taille. Pour être borne, il ne faut ni vertu, ni dévouement, ni intelligence des susceptibilités nationales; on se met comme un bloc de pierre en travers du chemin, on se fait bien lourd, et on reste là jusqu'à ce qu'un choc violent vous mette en poussière; mais réservez pour une autre époque votre capacité d'inertie et vos vertus d'immobilité. Croyez-vous que ce soit pour avoir une borne au pouvoir, une solive sur le trône et, dans la chambre, des architectes au lieu de législateurs que nous ayons fait la révolution de 1830?

Vous voulez vous arrêter; nous concevons cela. Vous, vous trouvez bien où vous êtes; vous avez le pouvoir, le budget, les emplois; vous êtes, à l'aide de votre majorité

achetée, maîtres et seigneurs dans la chambre. Mais, nous, nous n'avons rien; nous ne sommes arrivés à rien, et nous voulons marcher jusqu'à ce que nous soyons arrivés à quelque chose. Toutefois, ne vous effrayez pas de notre ambition; toute notre ambition à nous, c'est d'arriver à être citoyens. Nous voulons être vos égaux parce que nous sommes des hommes, et que vous n'êtes rien d'avantage.

Vous voulez consolider; mais, avant de consolider, il faut avoir bâti. Qu'avez-vous à consolider, vous? des bastilles, des prisons, des échafauds.

Vous nous parlez de chemins de fer; nous prenez-vous pour des enfants auxquels on promet des bonbons à condition qu'ils seront bien sages? est-ce que la liberté est incompatible avec les chemins de fer? est-ce que les États-Unis n'ont pas, comme nous, et en plus grand nombre que nous, des chemins de fer? A votre compte, si Charles X nous eût dit: Laissez passer mes ordonnances, et je vous donnerai des chemins de fer; il aurait fallu se croiser les bras et le remercier.

Vous dites que c'est notre agitation qui paralyse notre influence au dehors. C'est notre agitation, n'est-ce pas, qui est cause que vous avez abandonné le pacha d'Égypte? que vous avez signé le traité de juillet? que vous avez désarmé notre flotte, et que vous êtes prêts à abandonner aux Anglais la domination de l'Océan?

Vous prétendez que si nous étions stables notre industrie prendrait un essor merveilleux; c'est encore notre agitation sans doute qui vous oblige d'abandonner aux industriels de la chambre le monopole éternel des draps et des fers, et aux grands propriétaires celui de la viande de boucherie?

Vous affirmez que la restauration a péri, parce qu'elle n'a pu mettre de bornes à ses prétentions. Que veulent dire ces mots, en parlant de la restauration, ne pas mettre de bornes à ses prétentions, si ce n'est que la restauration a voulu mettre des bornes à ce mouvement de liberté qui l'emportait malgré elle. Rhéteurs qui à la place de la vérité, mettez toujours un sophisme; vous savez bien que si la restauration est tombée, ce n'est point parce qu'elle n'a pas su mettre de bornes, que c'est au contraire parce qu'elle a voulu en poser.

Pour vous qui voulez jouer son rôle, vous ne périrez point comme elle, parce que vous n'avez ni son audace ni son énergie; non, vous n'aurez pas même la gloire de tomber; l'honneur de donner une grande leçon à ceux qui viendront après vous, vous est interdit; vous céderez tout simplement, vous céderez quand vous verrez que la résistance n'est plus possible, vous vous retirerez comme se retire une bête fauve emportant un lambeau de sa proie quand elle entend s'approcher les chasseurs.

Vous vous glorifiez d'être une borne; non, vous n'êtes pas même une borne; une borne se laisse broyer plutôt que de reculer; mais vous, vous êtes un sac de laine qui s'affaisse sous la roue qui le presse et se relève quand elle est

### Feuilleton de l'Association.

Lettres Parisiennes.

III.

20 Février 1842.

Tu me demandes, ami, pourquoi j'ai gardé le silence depuis le 1<sup>er</sup> janvier? la raison en est simple; j'avais à soutenir un procès. Un capitaine de carabinières, auteur d'un manuscrit proposé à l'éditeur Curmer, prétendait que j'avais intercalé une partie de son travail dans mon article sur l'armée. Malgré la formidable éloquence de M<sup>e</sup> Chaix-d'Estange, mon adversaire a été vaincu en appel comme en première instance. Il a été démontré que mon plan différait radicalement du sien, que mes données n'étaient pas les siennes, et que le dépit de voir sa collaboration repoussée l'avait seul entraîné dans une attaque inconsidérée.

Le triste métier que celui de plaider, même quand on a cent fois raison! La triste chose que la justice humaine, même quand elle est juste! Quel affreux séjour que le Palais! des murs qui suintent, des salles obscures, des robes usées, des rabats jaunes, des figures grimées et communes, des barbes incultes, des voix rauques et menaçantes, un auditoire de fainéants ou de voleurs, une arène où luttent tous les vices, toutes les passions, toutes les infirmités sociales! Quel déplorable sort que celui d'un magistrat! se lever avec le jour, étudier d'arides dossiers, recevoir des clients bavards; puis, cloqué sur un fauteuil, emprisonné dans un sombre prétoire, passer en revue des crimes, des infamies, des rapines, d'odieuses machinations; entendre débâter longuement des phrases sans conscience; et pour tout délassement, consacrer ses soirées aux insipides distractions de ce qu'on appelle le monde!

Il est un abus antique, contre lequel les lois devraient sévir, celui de rendre visite à ses juges; point de client qui s'en dispense; le demandeur et le défenseur vont, chacun de son côté, présenter leurs hommages aux conseillers; on sait que la partie adverse a du crédit, qu'elle

remuera ciel et terre, qu'elle se plastronnera de hautes protections. Il faut creuser une contre-mine, désabuser les magistrats induits en erreur, donner des explications verbales à M. l'avocat-général. Malheur à qui voudrait complier uniquement sur son bon droit! Le bandeau allégorique de Thémis n'explique pas l'impartialité de cette déesse; il signifie seulement qu'elle est aveugle.

Tout occupé de mon procès, je n'ai suivi que de loin le mouvement politique, et n'ai pu assister que rarement aux séances de la chambre. Peut-être n'as-tu jamais pénétré dans le sanctuaire où s'élaborent les lois; c'est à l'intérieur un vaste hémicycle, peint et doré comme un théâtre. L'arc est occupé par les tribunes; la paroi verticale est décorée de pilastres d'ordre ionien, et d'un tableau d'une couleur fauve, représentant le serment du 7 août. Au-dessous sont placés le bureau du président, et la tribune aux harangues. Les bancs où siègent les députés s'échelonnent en amphithéâtre depuis le bureau jusqu'aux tribunes. L'agitation de cette enceinte ressemble à celle d'une classe; on y entend un bourdonnement confus, dominé par le son de la sonnette présidentielle, qui n'est autre chose qu'une grosse cloche.

Un spectacle vraiment curieux et pittoresque, c'est la descente du lustre. Au moment où le jour commence à baisser, le vitrage du plafond s'écarte tout à coup, et livre passage à un lustre colossal. On l'allume dans une salle vitrée, ménagée au-dessus de plafond, de sorte que ceux qui ignorent l'existence de ce réduit, voient la lumière succéder aux ténébreux, sans pouvoir deviner comment s'opère ce phénomène inattendu.

Il serait à désirer qu'un génie bienfaisant fit ainsi descendre du ciel des lumières morales; autrement comment sortirions-nous du chaos? Nous voyons chaque jour les propositions les plus sages repoussées par une majorité de trembleurs inintelligents, devant lesquels on fait grimacer le spectre des révolutions. Un moment on avait cru le ministère à l'agonie; on se félicitait déjà de son inhumation prochaine, et le voilà tout à coup remis à flot. Le rejet de la proposition Ducos peut vous faire présager le sort des pétitions réformistes. La volonté de plusieurs milliers d'hommes, légalement et pacifiquement exprimée, échouera encore une fois devant celle des députés de la bourgeoisie; mais que prouvera ce déni de justice? l'urgence nécessaire du progrès qu'on sollicite, puisque ceux qui sont censés représenter le peuple, repoussent opiniâtement les vœux du peuple.

La discussion de l'adresse s'est terminée, comme d'habitude, sur

l'adoption d'un pâle discours qui paraît se ressentir de la fatigue avec laquelle il a été enfanté! Ne pourrait-on cependant profiter de l'usage pour exprimer les véritables besoins de la nation? Je n'ai point l'habitude du langage parlementaire; je suis loin de ces hautes régions d'éloquence où gravitent les orateurs ministériels; mais il me semble qu'à l'aide du simple bon sens, on peut fabriquer une adresse plus significative que celle de la chambre: il n'y aurait, je pense, aucun inconvénient à répondre en ces termes au discours de la couronne:

«Sire,

«Les représentants de la nation ont écouté vos paroles avec tout le respect dû au chef du pouvoir exécutif. La chambre est heureuse de compter sur votre loyal concours; et jalouse de compléter votre œuvre, après avoir examiné les projets que présentera votre gouvernement, elle émettra, en vertu de son initiative, des propositions nouvelles, qui auraient pour but d'améliorer la condition du plus grand nombre.

«La France est rentrée dans le concert européen, et nous nous en félicitons avec V. M.; mais la reconnaissance tardive de notre influence est une atteinte portée à notre dignité; nous réparerons le passé par l'avenir; nous combattons avec énergie les prétentions de l'Angleterre, et nous nous tiendrons également éloignés d'une faiblesse avilissante et d'une morgue provocatrice.

«Nous aviserons avec V. M. aux moyens de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, et de diminuer les grandes charges imposées au pays. L'un des plus efficaces nous semble la suppression des sinécures, la diminution des traitements des principaux fonctionnaires de l'état, et notamment de la liste civile. Ainsi, tout en dégrèvant le budget, l'on s'assurera du dévouement des administrateurs, et l'on écartera des hauts emplois l'ambition et l'avidité.

«Dans la discussion du projet de loi sur les chemins de fer, la chambre, sans avoir égard aux réclamations uniquement dictées par l'égoïsme, ne consultera que l'utilité générale.

«V. M. s'applique à ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de notre sol et de nos arts; mais nous voyons avec douleur que ses persévérants efforts ne sont pas couronnés de succès. Les droits de

passée, vous n'êtes sur le chemin de la civilisation qu'un tas de poussière qu'emportera sur ses ailes le premier vent d'orage, ou que la première pluie réduira en un peu de boue. En attendant, tenez-vous fermes à votre poste, votre résistance ne nous met pas en souci; nous vous connaissons, debris de tous les régimes, ce n'est pas vous qui empêcherez à un grand peuple de passer.

Non, l'arrondissement de Clamecy n'est pas en France, il n'est pas soumis comme les autres arrondissements à l'empire de la loi; chaque jour nous offre une occasion nouvelle de le répéter.

Nous ne savons quel scribe du ministère a casé l'arrêté de M. Rouleau du Gage, relatif à la démolition de la maison Dubois qui s'avancait de cinq mètres sur la voie publique.

Le rapport des experts a été écarté de la question; il ne s'agissait plus de savoir si Dubois avait consolidé, il s'agissait seulement de savoir si le maire avait le droit de l'autoriser à reconstruire, et si cette autorisation qui devait être soumise à l'approbation du préfet était susceptible d'être annulée.

Or, il résulte de la jurisprudence du bureau ministériel que tout ce qui concerne les reconstructions dans les villes où il n'y a point un plan d'alignement approuvé par le ministre, est de la compétence du maire de la commune, qu'il est juge souverain dans ces sortes de questions, que la préfecture n'a rien à y voir, qu'il peut autoriser la reconstruction de toutes les maisons qui se trouvent en dehors de l'alignement, que les habitants de la commune dont les intérêts seraient lésés par ces violations incessantes de l'alignement adopté par l'autorité locale, n'ont pas même le droit de réclamation.

Ainsi donc, avis aux habitants de Clamecy qui ont de vieilles maisons sujettes à reculement, et qui ont l'intention de les reconstruire. C'est à M. le Maire seul qu'ils ont affaire. Si celui-ci, dans un accès d'équité, rejetait leurs réclamations, qu'ils en appellent à M. Paillet, ils peuvent être certains que les choses iront bien.

Quoiqu'il en soit, les habitants de l'intérieur de la ville, dans tous les efforts faits par une certaine cotterie pour sauver la maison Dubois de la démolition, doivent voir une menace contre le marché. Il y a dans le conseil municipal des gens qui rêvent depuis long temps la translation du marché dans leur faubourg. Pour les mettre en demeure de s'expliquer, nous conseillons aux habitants de la ville qui ont intérêt à ce que le marché reste où il est, de réclamer du conseil municipal, par une pétition, la construction immédiate d'une halle.

La ville n'a peut-être point de fonds disponibles pour cet objet; mais la pénurie d'argent n'est pas un obstacle qui ne puisse se surmonter. Quand les communes n'ont point de fonds pour exécuter des travaux non pas d'utilité, mais de nécessité publique, elles s'imposent; voilà tout.

#### On lit dans le *Mémorial de l'Allier* :

Il est aujourd'hui certain que M. Croizier, premier grand-vicaire du diocèse de Moulins, est appelé à l'évêché de Rodez, en remplacement de M. Giraud, nommé à l'archevêché de Cambrai.

M. l'évêque de Nevers est appelé à l'archevêché d'Avignon.

D'une autre part, nous lisons dans la *France*, 25 février :

douane sur nos soies et autres articles, viennent d'être augmentés à Saint-Petersbourg; il importe de constituer le système des douanes, de dégrever certains produits étrangers, les suifs, les hanvres, les cuirs et la potasse, pour obtenir des dégrevements analogues sur les objets de notre commerce. Il importe surtout d'examiner les prohibitions qui pèsent sur les cédales et les bestiaux étrangers, et qui sont l'une des causes de la misère du peuple.

« Cette misère, sire, n'est que trop réelle, malgré toutes les déclamations contraires sur la prospérité nationale. Qu'on pénètre dans les manufactures, dans les fermes, dans les ateliers, on y trouvera des populations souffrantes, malingres, exploitées. Les remèdes à un mal trop évident, l'organisation du travail, l'établissement d'associations d'ouvriers, l'abolition des impôts qui accablent la classe laborieuse, la création d'invalides industriels, seront l'objet de notre attention spéciale.

« L'instruction n'a été, jusqu'à présent, accordée qu'à un petit nombre de privilégiés. Le peuple est réduit à une portion congrue de connaissances élémentaires; et, sans aucun doute, de grandes facultés s'éteignent faute de développement. Quel est le principe? C'est qu'en supposant deux individus doués d'aptitudes égales, ils doivent parvenir au même but, recevoir une éducation identique, sans distinction de rang ni de fortune. C'est sous ce point de vue que nous réorganiserons l'université.

« Nous avons entendu les cris de détresse de la presse menacée dans ses droits par la censure théâtrale, par les lois de septembre, par des mesures oppressives, et nous ferons justice de ces lois de l'ancien régime, parce que la liberté est l'essence de la pensée humaine dans ses manifestations, parce que nous méprisons la calomnie et ne craignons pas la vérité.

« Nous accueillerons avec faveur les pétitions qui demandent l'extension de suffrages, persuadés que, pour imposer silence aux mécontents, pour éviter de funestes dissensions, il faut donner à tous la faculté d'énoncer légalement leurs vœux et leurs besoins.

« Tels sont, sire, les travaux dont la chambre s'occupera durant le cours de cette session; l'amour du peuple nous donnera la force de les accomplir, et leurs heureux résultats, nous l'espérons, contribueront à la gloire du règne de V. M. »

Peut-être, en écoutant la lecture d'un projet dans ce genre, les centripètes crieraient-ils que c'est le langage des factions. Mais qu'en

Le choix du nouvel archevêque d'Avignon ne paraît pas encore être arrêté.

MM. Floucaud et Boulangé, ingénieurs des ponts et chaussées, sont chargés des études d'un chemin de fer d'Orléans à Roanne par la vallée de la Loire.

M. le Préfet de l'Allier vient de prendre un arrêté à l'effet de faciliter aux ingénieurs les études d'un chemin de fer de Nevers à Roanne, par la vallée de la Loire.

M. le Préfet de la Nièvre a pris le 14 février un semblable arrêté.

Pour la vallée de la Loire on en est encore à commencer les études; pour le chemin de fer de Paris à Lyon par la Bourgogne; la loi est déjà proposée; mais si les études ne sont pas faites de notre côté, pourquoi le gouvernement s'est-il prononcé en faveur du tracé par la Bourgogne? P'a-t-il pu faire en connaissance de cause? et nos plaintes sont-elles prématurées?

Encore un incendie. Dimanche dernier, les bâtiments d'une ferme appartenant à M. le comte de Bonnavy, en la commune de Lucenay-les-Aix, ont été réduits en cendres, sans qu'il ait été possible de sauver ni les bestiaux ni les denrées qui y étaient renfermées. Ces bâtiments n'étaient pas assurés. On évalue pas à moins de 15,000 francs, la perte éprouvée par M. Mouchet fermier de cette propriété dont le malheur a excité la sympathie de tous ceux qui le connaissent.

M. Caresme récemment promu aux fonctions de recteur de l'académie de Bourges, a voulu se réserver pour lui-même l'inspection du collège de Nevers. Il a terminé aujourd'hui cette inspection en témoignant à tous les fonctionnaires de cet établissement combien il était satisfait de la discipline et de l'état des études.

M. le recteur s'est surtout préoccupé de la nécessité de donner plus de consistance et de développement à l'école élémentaire supérieure, cet institut si éminemment utile des études professionnelles annexé au collège. Nous applaudissons de toutes nos forces aux vœux élevés de M. le recteur, et nous appelons de nos vœux l'époque où cet enseignement dégagé des obstacles que les préjugés universitaires lui suscitent, répandra tous les bienfaits qu'il promet.

Le comité du chemin de fer, par la vallée de la Loire, se réunit ce soir pour aviser aux moyens d'éclairer le gouvernement et les chambres sur les avantages incontestables de cette direction.

Les efforts de comité appellent le concours de tous les citoyens qui voudront l'aider de leurs observations.

#### On nous écrit de Pouilly :

Depuis quelque temps on attend à Pouilly l'honorable M. Lafond, député de l'arrondissement de Cosne, qui devait venir se reposer de ses fatigues parlementaires à son château de Noizet.

Toutefois, M. Lafond n'arrive pas, et ce retard donne lieu à une foule de commentaires.

Qu'est devenu M. Lafond? voilà la question qui occupe en ce moment les habitants de Pouilly, et personne ne peut résoudre ce problème; les uns assurent qu'il est encore à se promener dans ses caves comme vous nous en avez informés par votre feuilleton du premier de l'an.

Ce qui semble donner de l'autorité à cette opinion, c'est que M. Lafond n'a pas encore donné signe de vie depuis l'ouverture de la session, qu'on ne l'a pas entendu crier une seule fois à la clôture, on n'a même aucun renseignement sur l'usage qu'il a fait de ses deux boules; car M. Lafond n'écrit jamais à ses électeurs le jour des élections; il leur dit bonjour, leur donne une poignée de main, et en voilà pour cinq ans.

tendez-vous donc par factions, s'il vous plaît? quel critérium vous met à même d'en apprécier l'existence? Une faction est une minorité révoltée contre la volonté générale; or, cette volonté, comment la connaissez-vous? avez-vous jamais appelé le peuple au Forum? pouvez-vous constater qu'il y a des factions, quand l'opinion du plus grand nombre n'a jamais été formulée, quand l'immense majorité des citoyens est condamnée à l'ilotisme politique? Donnez-nous la réforme, consultez la nation, et, après qu'elle aura parlé, il vous sera facile de dire: Voici les bons citoyens, voilà les factieux. Provisoirement, pour savoir où est la minorité factieuse, il vous suffit d'étudier les tendances des deux partis qui sont en présence. L'un veut le statu quo, le maintien des privilèges et des monopoles, et sacrifie constamment le plus grand nombre au plus petit; l'autre réclame l'amélioration morale, intellectuelle, physique du plus grand nombre, le progrès dans le gouvernement, dans les arts, dans les sciences, dans l'économie politique, dans l'industrie; l'agrandissement de la France....

De quel côté sont les factieux?

EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

P. S. Comme les harangues officielles nous entretiennent sans cesse de la prospérité publique, il est bon d'examiner la vérité de leurs assertions. Je reçois en ce moment deux circulaires des bureaux de bienfaisance des 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

La première commence ainsi :

« L'hiver est revenu et commande de plus abondants secours pour les malheureux. La diminution des ressources du travail à cette époque, exige toujours de notre part de plus fréquentes distributions en pain. Il nous faut aussi des approvisionnements de combustibles, d'effets d'habillement et d'objets de coucher, qui ne sont jamais assez multipliés pour les besoins des indigents. »

— La seconde est encore plus désolante :

« Nous avons l'honneur de réclamer votre bienveillante sollicitude en faveur de la population pauvre du faubourg Saint-Antoine, dont les besoins, sans cesse renaissans, vont être encore augmen-

D'autres affirment que, si M. Lafond ne parle pas, c'est qu'il a une extinction de voix, que c'est là la seule cause qui nous prive de ses discours qu'il ne lui faut plus qu'un demi-litre de sirop pectoral pour être rétabli dans toute son éloquence; et qu'alors on l'entendra crier aux voix et à la clôture comme de plus belle, mais on leur répond que le dévouement de M. Lafond au ministre est de notoriété publique, et que dans le cas où un rhume l'empêcherait de parler pour M. Guizot, il voudrait au moins tousser pour lui; que cependant le *Moniteur* n'a enregistré dans ses colonnes aucun accès de toux émis par M. Lafond.

Quoiqu'il en soit, voilà l'arrondissement de Cosne perdu à la chambre; nous demandons à tous les voyageurs qui arrivent de Paris s'ils ont vu M. Lafond, et tous nous répondent avec une désolante unanimité: M. Lafond, nous ne le connaissons pas. Le conseil municipal de Cosne est sur le point de voter des fonds pour faire insérer aux petites affiches une note concernant la disparition subite de son député. Ce qui l'embarasse le plus c'est la rédaction du signalement; M. Lafond n'a pas de signes particuliers, et malheureusement il y a autour de M. Guizot cent cinquante députés au moins qui lui ressemblent.

Si nous ne pouvons retrouver l'honorable M. Lafond, nous comptons, M. le rédacteur, que vous voudrez bien pour adoucir l'amertume de nos regrets, nous envoyer le député de pain d'épices que vous nous aviez promis pour nos étreintes.

Agréé, M. le rédacteur, etc.

#### Chambre des Députés.

Séance du 23 février.

La séance est ouverte à deux heures; le procès verbal est adopté. L'ordre du jour appelle diverses communications du gouvernement.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Duchâtel: Messieurs, nous venons, d'après les ordres du roi, vous demander le crédit extraordinaire que réclament chaque année les besoins de la police secrète.

Depuis long-temps les fonds de police sont divisés en deux parties: l'une portée au budget parmi les dépenses permanentes, et notoirement insuffisante; l'autre, qui fait l'objet d'une loi spéciale et d'une demande de crédits extraordinaires. Le budget voté pour 1842 ne contient que le crédit ordinaire. Nous sommes donc contraints de vous demander, selon l'usage, un crédit extraordinaire.

Quand les questions politiques ne sont pas éclaircies, ou qu'il y a doute sur l'opinion de la majorité de la chambre, la loi des fonds secrets fournit au ministère une occasion de débattre les questions politiques, pour constater la majorité. Tel n'est pas aujourd'hui l'état des choses. Toutes les grandes questions de politique étrangère et de politique intérieure ont été discutées et résolues. Nous savons que le vote des fonds secrets renferme toujours un témoignage de confiance, et nous sommes loin de vouloir lui enlever ce caractère. Mais, après les débats qui ont occupé les deux premiers mois de la session, le cabinet, prêt à entrer dans toutes les discussions, ne cherche pas à provoquer de nouvelles luttes au détriment des affaires positives du pays; la demande qu'il vous adresse s'appuie sur les besoins du service et l'intérêt de l'état.

Nous vous demandons, comme l'année dernière, une somme d'un million.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les événements qui ont agité et inquiété la France depuis votre dernière session. Jamais l'organisation des sociétés secrètes ne s'était manifestée avec tant d'éclat; elles ont étendu leurs coupables manœuvres par toute la surface du pays; elles se sont emparées de tous les prétextes; elles ont amené de graves malheurs. Cette minorité turbulente et criminelle demeurera toujours impuissante, mais à une seule condition: c'est qu'elle sera surveillée avec vigilance et combattue avec fermeté. Le moindre relâchement dans le pouvoir ranimerait bientôt l'audace de ces incorrigibles ennemis de l'ordre social. Ils veulent sans cesse pour épier l'occasion favorable, et se tiennent toujours prêts à la saisir. Et ce n'est pas seulement le gouvernement qu'ils attaquent, la société, la propriété, tout ce qu'il y a de respectable et de sacré parmi les hommes, est compris, comme la monarchie constitutionnelle, dans leurs plans de renversement.

En présence de pareils faits, nous ne pensons pas qu'il puisse rester de doutes sur la nécessité d'un crédit qui ne fait que reproduire les allocations des années précédentes, et qui suffira à peine aux besoins les plus impérieux de la police secrète.

Le vote que nous réclamons de votre patriotisme éclairé, Messieurs, est un vote à la fois de nécessité et de confiance. Vous nous avez donné le droit de compter sur votre confiance, et chacun de vous a le sentiment de la nécessité.

Je vais avoir l'honneur de vous donner lecture du projet de loi.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire d'un million de francs, pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1842.

Art. 2 Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi du 25 juin 1841, pour l'exercice 1842.

M. Teste, ministre du commerce et des travaux publics, communique les projets de loi relatifs 1<sup>o</sup> à la concession à la ville de Paris de l'église de la Madeleine; 2<sup>o</sup> aux contraventions en matière de grande voirie; 3<sup>o</sup> aux portions de routes royales abandonnées; 4<sup>o</sup> à divers crédits supplémentaires, pour achèvement de travaux publics et pour l'installation du ministre du commerce à l'hôtel Molé.

tés par les rigueurs de l'hiver et l'interruption des travaux qui a lieu dans cette saison.

« Quatre mille six cent: ménages, représentant douze mille cinq cents indigens inscrits au bureau de bienfaisance; une multitude de pauvres non inscrits, d'ouvriers malades ou privés d'ouvrage, dont il faut soulager aussi la misère; onze écoles communales, quatre salles d'asile pour l'enfance, indiquent assez que les besoins du huitième arrondissement sont grands. Malheureusement, sa population peu aisée ne lui offre que de faibles et insuffisantes ressources sans aucune proportion avec la somme des secours nécessaires à la classe indigente; malheureusement aussi, la subvention pour laquelle l'administration des hospices y contribuait a été considérablement réduite par le nouveau mode de répartition entre les douze arrondissements. »

Tu connais l'état des classes pauvres dans les départements; juge par ces deux documents de ce qu'il est à Paris.

Tout à toi,

E. B.

#### La pauvre mendicante.

Ce globe où nous errons n'est pas notre patrie,  
Vers ces arbres rians où pend un fruit si doux,  
Vers ce chaume qui met à l'abri de la pluie,  
En vain, ô mon enfant! tu tends la main et cries:  
Ce chaume, ces doux fruits, ils ne sont point à nous.

Des hommes en enclos ont partagé la terre,  
Ils ne laissent à l'orphelin  
Que l'aspect du soleil, l'eau qui le désaltère,  
Et pour se reposer la pierre du chemin.

Je t'ai conçu dans les alarmes;  
Souvent dans ton berceau mes cris l'ont réveillé;  
Quand ta bouche pressait mon sein gonflé de larmes,  
Mon sein ne te donnait qu'un lait aigre et troublé.

M. le maréchal Soubert, ministre de la guerre, communique un projet de loi portant demande d'un crédit de 290,000 fr., pour les fortifications de la ville de Calais.

Ces divers projets de loi sont renvoyés à l'examen des bureaux. La séance est levée à trois heures. Samedi, à trois heures, séance publique. — Rapport des pétitions.

QUE VEUT LE MINISTÈRE ?

- Des jurés triés, Des électeurs bornés, Des députés fonctionnaires, Une majorité complaisante, Un gros budget, Une armée passive, Des amendes équivalant à des confiscations, Des emprisonnements si multipliés qu'ils deviennent perpétuels, Des imprimeurs exerçant gratuitement la censure sous l'influence de la crainte du retrait du brevet, de la ruine, de la prison. La résistance à tout, partout, toujours, Une borne pour gouvernement, Et le pays, que demande-t-il ? Le renvoi de ministres qui veulent tout ce qu'il ne veut pas. [Journal du Loiret.]

FAITS DIVERS.

— Il n'y a pas un mois encore que, par la convention du 13 juillet, M. Guizot a fait rentrer la France dans le concert européen, sans garantie, sans réparation, avec une soumission absolue aux volontés de l'Angleterre et aux faits accomplis.

La nouvelle est arrivée de Londres, dans la journée, que, malgré les communications de notre gouvernement, obligé de demander des modifications pour obéir au vote unanime de la chambre, les quatre puissances ont passé outre à l'échange des ratifications du traité sur la traite des noirs, le jour fixé comme terme et dernier délai pour cet échange.

Ainsi le 15 juillet 1840 a déjà son pendant; et pour avoir consulté ses intérêts plus que ceux de l'Angleterre, la France est une seconde fois exclue de ce concert européen où l'on s'était tant hâté de la faire rentrer.

Nous n'avons pas besoin de mettre en relief toute la gravité de cet événement. Il prouve que l'Angleterre, malgré tous les services que lui a rendus M. Guizot, n'a pas plus de considération pour lui qu'elle n'en montra pour M. Thiers. Il prouve qu'elle entend commander souverainement à la politique de la France, et qu'elle n'admet dans l'obéissance de notre gouvernement ni la moindre hésitation, ni le moindre scrupule.

Un décret de proprio motu a rétabli la chartre de don Pedro comme loi fondamentale du Portugal. Une conspiration ourdie dans le sein même du ministère, appuyée par une soldatesque ennemie de l'égalité civile, ayant pour but la restauration de l'influence aristocratique et la prédominance des intérêts et de l'orgueil de la cour, telle est la cause initiale de cette nouvelle révolution. [Temps.]

— Parmi les jurés de la Seine qui doivent entrer en fonctions le 1er mars, on compte un agent de change [M. Faleou], un conseiller référendaire à la cour des comptes [M. Lebas de Courmont], un député du centre [M. Raguot-Lépine], un chef de bureau [M. Albin], un sous-directeur au ministère des affaires étrangères [M. Feury], un auditeur au conseil d'Etat [M. Leroux]. Nous ne mentionnons ici que les fonctionnaires indiqués sur la liste; il en est d'autres, parmi les jurés, qu'on ne désigne que par une profession patente. Nous omettons aussi les industriels fournisseurs du château, travaillant pour le compte de l'Etat, et dont l'opinion semble devoir être acquise de droit au ministère. [Patrie.]

— La cour royale de Paris a procédé au tirage des jurés pour les assises de l'Aube, d'Eure-et-Loire et de l'Yonne. Voici un exemple de l'impartialité qui a présidé au tirage des jurés pour la première de ces trois cours d'assises. Dans la liste, nous trouvons dix maires; un receveur des contributions indirectes, un directeur de la poste, un inspecteur de la navigation, un conseiller de préfecture, un percepteur et un ancien percepteur. [National.]

— Le vol aux simples, tel est le nom que nous donnerons à l'espèce suivante, dont plusieurs propriétaires d'Orléans ont été récemment victimes.

Des individus se présentent, au nom des dames religieuses de l'hospice, dans les maisons de campagne qui sont aux environs de la ville, et demandaient à cueillir pour les malades des simples et des herbes médicinales. La permission leur était facilement accordée

pour un tel objet; ces honnêtes visiteurs priaient le propriétaire de leur prêter des nappes ou des serviettes pour envelopper leurs herbes, en promettant que ce linge serait fidèlement rapporté; mais ils s'éloignaient et ne revenaient plus, et le propriétaire complaisant, qui croyait avoir fait une bonne œuvre, se trouvait la dupe d'une infâme escroquerie.

Les dames religieuses, averties de l'abus qu'on faisait de leur nom, ont dû prendre des mesures pour que de pareils vols ne se renouvelassent plus. A l'avenir, le jardinier qui se présentera, au nom de l'Hôtel-Dieu, pour cueillir des simples et des herbes médicinales, devra présenter un permis de l'hospice. [Journal du Loiret.]

— On lit dans le Commerce :

Un orateur qui ne parle qu'à la tribune, M. de Marcillac, proposait samedi dans le deuxième bureau de la chambre, de fermer la tribune des journalistes, sous prétexte d'inexactitude dans le compte-rendu des séances, et comme complément de la proposition Golbéry. Des observations fort judicieuses sont publiées à cette occasion par M. Tardieu, chargé de recueillir les séances pour le Courrier français :

« C'est sur l'attitude de la chambre, dit-il, que se règlent les sténographes des journaux. Si la chambre couvre la voix d'un orateur mal inspiré dans ses développements, elle avertit les sténographes que rien de tout cela n'est bon ni pour eux ni pour les lecteurs des journaux. Elle fait plus; elle nous empêche très positivement d'entendre; elle nous défend donc de reproduire. »

« Et, ce qu'il y a de piquant, c'est que le Moniteur d'hier vient à l'appui de l'assertion de M. Tardieu. Nous y lisons textuellement à la suite du rapport sur la pétition d'un arabe, à l'occasion d'une contribution de guerre dont il se dit injustement frappé :

« Le bruit couvre la voix de l'orateur. »

« M. H. de Saint-Albin : Il est impossible d'entendre et de débiter au milieu d'un pareil bruit. Autant vaudrait supprimer le droit de pétition. »

« M. le président : L'orateur attendra que le silence soit rétabli. »

« Mais il paraît que l'observation de M. le président n'a pas produit grand effet; car nous voyons un peu plus loin M. de Tracy faire des observations sur ce qu'il a cru entendre au milieu des conversations particulières, déclarant qu'il a saisi ce qu'il a pu, et le rapporteur objecter que l'honorable membre a mal saisi la pensée du rapport. »

« Plus loin encore, c'est M. Deslongrais qui s'écrie : « Qu'est-ce qu'il y a dans la pétition ? On n'a pas entendu. »

— On se ferait difficilement une idée de toutes les velléités illibérales qui travaillent les cerveaux des conservateurs. Par exemple, on coupe depuis long-temps le projet de réviser notre système municipal. Cette pensée s'est même révélée dans la dernière discussion sur les propositions Ganneur et Ducos. Nous avons entendu un orateur dire franchement qu'il voudrait beaucoup mieux réviser les lois municipales que les lois électorales. Cette réforme est amenée par la Belgique. C'est un petit ballon d'essai qui vient d'être lancé par le cabinet de Bruxelles. La Belgique nous avait emprunté notre système.

Le Bourgmestre, c'est-à-dire le maire, devait être choisi par le roi dans le conseil municipal. Aujourd'hui, ce gouvernement demande la faculté de le prendre en dehors, et cette prétention commence à agiter le pays. Plusieurs conseils municipaux, et entre autres celui de la ville de Liège, viennent d'adresser aux chambres belges d'énergiques réclamations, et si cette mesure est adoptée dans ce pays, que travaille aussi une réaction aristocratique et cléricalle, nul doute qu'à la première session de la chambre régénérée par M. Guizot, la doctrine ne vienne proposer d'imiter la sagesse belge, et de rendre au pouvoir de justice le droit qu'avait la Restauration de choisir les magistrats partout où il lui convenait de les prendre. [Constitutionnel.]

— Nous annonçons avec un grand regret, sur l'autorité d'une communication reçue de Paris, par exprès, que la ratification du traité entre les cinq grandes puissances, pour la suppression du commerce des esclaves, qui, d'après les arrangements précédents, devait être accomplie lundi prochain, sera retardée, sinon empêchée, par le gouvernement français. [Morning Post.]

Un individu prenant la qualité de commissionnaire en marchandises mais que de nombreux indices, signalaient depuis quelque temps comme se livrant à la coupable industrie du recel, le nommé Link, logé rue du Renard-Saint-Sauveur, était devenu de la part de la police l'objet d'une surveillance active et secrète. Un mandat ayant été décerné directement samedi dernier contre cet individu, il fut arrêté dans la journée, sans que le concierge ni aucun locataire de la maison pussent avoir connaissance de la mesure dont il se trouvait l'objet, et une souricière fut immédiatement établie chez lui pour que tous ceux qui viendraient à s'y présenter eussent à rendre compte de leur démarche et du motif qui les amenait.

Mais l'humble villageoise à ma voix attendrie, Nous donne avec regret un morceau de son pain; Elle craint de bénir une mère avilie, Et me dit : maintenant passez votre chemin.

Je sais, ô mon enfant, un plus heureux rivage, Mais je ne puis partir et m'éloigner sans toi; Quand ils repousseront ta main avec outrage, Qui te dirait encor : mon fils embrasse-moi?

Et si tu grandissais au séjour de la vie, Pauvre enfant qu'y pourrais-tu voir ? L'opprobre du matin faisant l'honneur du soir; La misère à tout seuil amenant l'infamie, Et tout autel désert quand il n'est point doré; Un peuple, roi déchu, par la faim dévoré, Et le riche faisant une éternelle orgie Du destin que le ciel pour tous a préparé.

Si pourtant cet amour, cette source de flamme, Lorsque je l'ai conçu qui dévorait mon âme, De mon sang dans le tien épanchant ses ardeurs, Un jour, quand le printemps de l'homme est dans sa sève, Lorsque des passions le flux vient et s'élève, Se répandait en chants vainqueurs.

Mais non, pauvre héritier d'un triste nom de femme, Comme de vains sanglots qu'on n'a pas entendus, Laisse mourir un nom que le néant réclame; La gloire, au milieu d'eux, est un tourment de plus.

Vois couler à nos pieds cette onde hospitalière, Ainsi que sur ses bords le calme est dans son sein; Là, tu ne verras plus pleurer la pauvre mère; Là, nous n'aurons plus froid; là, nous n'aurons plus faim.

C. Y.

Dix voleurs, arrivant à tour de rôle, tous porteurs d'objets plus ou moins de valeur, furent ainsi successivement arrêtés, et une saisie considérable consistant principalement en bijoux, montres, pendules, étoffes en pièces et en coupons, fut pratiquée. Une partie de ses riches étoffes d'or, d'argent et soie, qui servent à la confection des chasubles ecclésiastiques et des ornements d'église fut également saisie, et l'on constata qu'en presque totalité elles provenaient d'un vol commis au préjudice d'un commis-voyageur logé rue et hôtel Montessieu.

Le matin venu et les opérations préliminaires d'instruction auxquelles les arrestations et saisies avaient donné lieu étant terminées, les magistrats s'apprêtèrent à se retirer suivis des agens, lorsque la sonnette fortement agitée annonça la venue d'un nouveau visiteur. On ouvrit, et un jeune homme en élégant costume de bal se présenta.

— Qui demande monsieur de si bonne heure ? dit l'agent qui avait été ouvrir la porte.

— Je désire parler à M. Linck tout de suite. — C'est donc pour une affaire bien pressante ? reprit l'agent. — Oui, j'ai dépensé au-delà de mes prévisions au bal, cette nuit, interrompit le jeune homme, croyant avoir affaire à quelque ami ou complice du recéleur, et je viens prier Linck de m'ouvrir sa bourse.

— Alors, vous avez gardé à carreau, fit l'agent en farpant sur la poche du gilet du dandy.

Un son métallique répondit au léger coup que l'agent avait porté sur la poitrine de son interlocuteur, qui, invité à déboutonner son gilet, se trouva cuirassé d'un large plat d'argent qu'il avait dérobé quelques instans auparavant au restaurant de la maison d'or de la rue Laffite, où il s'était fait servir à déjeuner en sortant du bal de l'Opéra.

Interrogé par le commissaire de police, ce fashionable voleur a déclaré se nommer Dorton et a pris la qualité d'architecte. Conduit à la préfecture de police, il a du reste été reconnu aussitôt pour un repris de justice, ancien étudiant, dont nous taillons le nom véritable par respect pour la douleur de la famille honorable à laquelle il appartient.

Dans la perquisition faite chez le recéleur Linck, on avait trouvé des bijoux, des objets de prix, mais aucune pièce d'argenterie n'avait été saisie, bien que l'on sut que c'était principalement sur cette nature de valeurs que portait son coupable commerce. A coup sûr cet homme devait avoir au dehors un atelier de fonte, et une clé que l'on avait trouvée au milieu de reconnaissances du Mont-de-Piété et de papiers suspects fortifiait cette supposition.

On découvrit enfin que Linck avait un second domicile dans une rue éloignée, et après s'y être transporté on saisit, outre les fourneaux, les creusets, un soufflet de forge et autres objets nécessaires pour la fonte des métaux, une assez forte partie de matières d'or et d'argent.

L'autorité judiciaire, saisie immédiatement, suit sur cette affaire qui doit mettre sur la trace d'un grand nombre de vols dont les auteurs étaient restés inconnus. [Gazette des Tribunaux.]

M. le docteur Canquoin continue d'obtenir par sa nouvelle découverte les plus heureux résultats. Nous croyons devoir insérer la lettre ci-après, déjà publiée par les journaux de Paris.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Ayant eu connaissance, dans le courant de l'année 1840, par la voie de votre estimable journal, de la cure très-remarquable, opérée par le docteur Canquoin, sans instrument tranchant, sur Mlle LEDUC d'ÉTU, alors âgée de 79 ans, demeurant au château d'Éth, pès et par Valenciennes, pour un cancer ulcéré, volumineux, qui intéressait en même temps la totalité de la mamelle et de l'aisselle droites, soit du plus haut intérêt et que je suis allé moi-même vérifier; je viens vous supplier, monsieur, dans l'intérêt des personnes atteintes de cette affreuse maladie, de vouloir bien aussi publier, autant de fois que bon vous semblera, que mon épouse, affectée depuis long-temps d'un cancer au sein droit, offrant le volume de la tête d'un enfant, maladie qui, par sa gravité et ses effrayants progrès, paraissait incurable, vient enfin d'être parfaitement guérie en deux mois, sans instrument tranchant, et à l'abri du moindre accident, par l'heureuse découverte de M. le docteur Canquoin, lequel a été assisté par M. le docteur Willardet son digne collaborateur. — Je suis heureux d'offrir, en même temps, à ces messieurs cet hommage public de mon éternelle gratitude.

Agréer, etc. Signé BIARD, chirurgien. Pont-sur-Sambre, près Avesne (Nord). 1

Cette intéressante observation est une de celles non moins remarquables qui ont fait le sujet d'un mémoire lu à l'Académie des sciences, séance du 6 décembre 1841. Voir le compte-rendu de cette séance, la Gazette des Tribunaux du 16 décembre 1841 et plusieurs autres journaux. L'ouvrage que M. Canquoin a dédié, en 1838, à cette société savante, se trouve chez l'auteur, rue du faubourg Montmartre, 8, Paris.

Théâtre de Nevers.

Dimanche, 27 février, la seconde représentation de Marie Tudor, drame en quatre parties, du théâtre de la Porte Saint-Martin, par M. Victor Hugo.

Les Cheilles de Maître Adam, menuisier de Nevers ou les Poètes artisans, comédie vaudeville en un acte, par MM. Francis et Moreau.

En pénitence, ou Richelieu à la Bastille, vaudeville nouveau en un acte, du théâtre du Vaudeville.

M. Constant Billon a été inspiré d'une heureuse idée, en nous donnant, ce soir, les Cheilles de Maître Adam. Aucune pièce ne saurait offrir plus d'attraits que les productions auxquelles s'attache un intérêt local. Il était facile de s'en apercevoir jeudi dernier, à la représentation de la Maison du Bon Dieu, que l'auteur, M. Vanderbuch, a placée dans ses souvenirs près de St-Pierre-le-Moittier. Le menuisier de Nevers est le seul poète populaire du siècle de Louis xv. Sa gloire et sa popularité n'ont point pâli; elles ont heureusement échappé à l'oubli pour conserver tout leur éclat. Nous serons donc enchantés de le voir reparaitre au milieu de nous, sur notre petit théâtre qui occupe une partie du château des anciens ducs. C'est là que le poète venait dire ses vers à la séduisante Marie de Gonzague; c'est là que les jeunes princesses récitaient elles-mêmes ceux que maître Adam composait pour les ballets de la petite cour nivernaise, dont la princesse Palatine faisait si gracieusement les honneurs.

Les Nivernais, nous en sommes sûrs, ne laisseront pas échapper cette occasion de prouver par leur empressement que leur vieux poète excite encore aujourd'hui les plus vives sympathies, et qu'ils apprécient le bon goût avec lequel M. Constant Billon sait composer son répertoire.

Pour ceux qu'il a soumis à son fatal empire, Le malheur a des sceaux divers; L'un comme un fer ardent brûle, et l'autre déchire; Celui-ci vous étiret comme étirent des fers. Quelquefois au milieu des hommes qu'il décime, Promenant son doigt qui flétrit, Comme on sacre les rois il sacre une victime, Et lui met sur le front un sceau qui respicendit. Mais toi, d'un signe affreux que la misère creuse, Il t'a marqué, mon fils, à ton premier soleil; L'aurore de tes jours est sombre et pluvieuse, Et le soir à l'aurore, hélas ! sera pareil.

Quelquefois tes regards semblent chercher ton père, Je te montre le ciel et nomme le Seigneur; Un homme un jour ou deux aima la pauvre mère, Tu lui dois l'existence et moi le déshonneur.

Enfant, toi qui souris quand ma main te caresse, Tu ne sais pas encore toute notre détresse; Ce morceau d'un pain noir qui t'a rassasié Et que ta main émette aux oiseaux de la nue, Dont le gazouillement en passant nous salue, Tandis que tu dormais, moi je l'ai menti.

Quand le dimanche vient, aux portes de l'église Souvent dans la poussière avec le pauvre assise, Je courbe tout le jour mon front humilié; Mais du pauvre orphelin aucun ne prend pitié. Et la belle marraine à l'autel attendue, Qui va le sein paré de rubans et de fleurs, Passe avec un sourire et détourne la vue Pour ne point s'attrister à l'aspect de nos pleurs.

Souvent dans le hameau de chaumière en chaumière Je vais du malheureux bégayant la prière, Et montrant nos haillons et le jour qui finit, Je demande pour toi l'asyle d'une nuit.

Vous qu'un époux ingrat n'a pas abandonné, Dis-je, à ce pauvre enfant qui vers vous tend les bras, Donnez un peu de paille aux pauvres destinés; Vos chiens ont un abri, nous nous n'en avons pas.

Annouces, avis divers

**A Louer,**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**L'AUBERGE**

**DU DAUPHIN,**

Située à Nevers, rue de Nièvre.

Cette Auberge, connue depuis longtemps, et bien achalandée, consiste :

Au rez-de-chaussée, en une très belle cuisine, salle à manger, chambre à coucher, et une grande salle à la suite;

Au premier, sept chambres;

Au second, quatre appartements;

Un grenier régnant sur tout ce bâtiment, un colombier au haut de l'escalier; trois caves à contenir ensemble 200 pièces de vin; une grande cour avec puits en icelle, lieux d'aisances, et au fond de la cour, deux écuries à contenir 50 chevaux.

Cette auberge provient de feu M. RATEAU, et elle a entrée par deux rues.

S'adresser à monsieur GRANDON, marchand de vin en gros, qui demeure rue du Pont-Ciscau.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UN TRÈS-BEAU DOMAINE

appelé

**LE GRAND DOMAINE,**

Situé à Trois-Vesvres, sur le bord de la grande route de La Machine à Saint-Benindazy.

Composé d'une jolie habitation pour maître et un logement pour le basse-courrier, consistant en deux granges, écurie très-vaste, cour renfermée, dans laquelle existe de beaux réservoirs, four à chaux, et la quantité de dix-sept hectares de terre labourable;

Et douze à quinze mille kilogrammes de foin.

S'adresser à M<sup>e</sup> PRÉVOST, notaire à La Machine; et au basse-courrier, pour la visite des lieux.

**AVIS.**

Aux personnes qui désireraient établir un Cabinet de lecture.

**A VENDRE**

Environ 500 volumes in-8<sup>o</sup> et in-12, de divers auteurs.

Tous ces romans sont reliés et en bon état.

S'adresser à la librairie et cabinet de lecture de J.-B. BOYAU, rue des Orfèvres, n<sup>o</sup> 4.

Place Guy-Coquille, Maison du CAFÉ DU CENTRE

**J. STRAILHÉ,**

Fabricant de Billards,

A l'honneur de prévenir qu'il a en ce moment des billards tout montés au choix des amateurs.

Il tient tous les accessoires, tels que : queues, billes, et. ; il se charge de remonter et garnir les billards.

Fabrique toute espèce de meubles en acajou, noyer, orme, frêne, etc., etc.

Ayant travaillé plusieurs années chez les meilleurs facteurs de la capitale, il se charge d'accorder les pianos par abonnement.

Il se transportera chez les personnes qui lui feront l'honneur de le demander.

**SERVICE ACCÉLÉRÉ PAR EAU,**  
DE  
**PARIS A DECIZE**  
**ET RETOUR,**

Exploité par MM. MARION frères et beaux-frères d'Auxerre, quai de la Tournelle, n<sup>o</sup> 15, à Paris;

Sur le quai, à Auxerre, où est le siège de l'établissement.

Les départs de Paris et lieux intermédiaires, auront lieu tous les dimanches à 7 heures du matin.

Le port d'embarquement est situé en face du Jardin des Plantes: S'adresser, à M. BONNARD, chef du bureau du port.

Les marchandises devront toujours être remises au port la veille des départs.

Prix de transport pour cent kilogrammes de marchandises rendues à port (sauf variation.)

**Remonte de Paris à**

Decize, à port à la Charbonnière	5 f. c.
Châtillon en Bazois	4 50
Chitry, [qui desservira Corbigny]	4 50
Tannay-Mazy	4
Varzy au port de Tannay	4
Clamecy	3
Coulanges-sur-Yonne	3
Châtel-Censoy	2 50
Cravant	2 50

Pour les meubles ou marchandises encombrantes, le prix de transport sera doublé pour chaque destination.

On se chargera pour les rendre franco, à Paris, sur le port St.-Bernard, des emballages que MM. les négociants auront à renvoyer.

Le trajet de Paris à Decize se fera en quinze ou dix-huit jours, sauf les cas de force majeure.

On traitera à l'amiable pour les transports de fortes parties de marchandises.

Le premier départ de Paris aura lieu le 20 février courant, quai de la Tournelle, n<sup>o</sup> 15.



**BATEAUX A VAPEUR**  
**DE MOULINS A NEVERS.**

*Service Journalier.*

DÉPARTS de Moulins, tous les jours, à midi, de Nevers pour Moulins, à six heures 1/2 du matin.

On se charge du transport des marchandises à des prix modérés.

**POÉSIES**

DE

**MAITRE ADAM BILLAUT,**  
**Ménisier de Nevers,**

Précédées d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, par M. Ferdinand Denis,

Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,

Et accompagnées de Notes, par M. Ferdinand Wagnien, avocat.

Les POÉSIES DE MAITRE ADAM forment un magnifique volume grand in-8<sup>o</sup>, d'environ 640 pages, imprimé avec soin sur papier vélin superfine grand-jésus.

Ce volume contient huit Portraits, par MM. A. DÉVÉRIA et E. LASSALLE, et diverses Vues du Nivernais, par M. PAUL BOURGEOIS.

NOTA. Il a été tiré des exemplaires des portraits et des vues sur papier de Chine.

À Nevers, chez J. PINET, Imprimeur-Editeur, place Saint-Sébastien.  
Et chez tous les Libraires du département.

À Paris, chez LEDOTEN jeune, galerie d'Orléans, n<sup>o</sup> 16, au Palais-Royal.  
Et chez MARGANA, galerie de l'Odéon, 12.

AVIS.

**A VENDRE**

UN FONDS DE CONFISEUR  
ET DISTILLATEUR.

Situé rue du Commerce, à Nevers.

Parfaitement achalandé et possédant une très-belle clientèle.

On s'arrangera à l'amiable et toutes facilités seront accordées pour le paiement.

Le magasin et les laboratoires ont été refaits à neuf depuis peu de temps; aucuns frais ne seront nécessités par l'installation de l'acquéreur, tout est dans un parfait état de conservation.

S'adresser, directement pour visiter et traiter, à monsieur DESFOSSEZ, propriétaire dudit fonds.

M. Desfossez ne voulant pas surcharger l'acquéreur de son fonds, prévient le public qu'il cédera au-dessous du cours, une grande quantité de liqueurs, vins fins, tels que : Alicante, Madère, Malaga, Lunel, Muscat, Frontignan, Rancio, Calabre, Bordeaux, Champagne, le tout en bouteille et de première qualité.

Étude de M<sup>e</sup> COL, notaire à Nevers.

PLACEMENT DE FONDS.

à placer de suite,

Sur première hypothèque et à long-terme,

46,000 fr. à 5 o/o.

S'adresser à M<sup>e</sup> COL notaire à Nevers.

**A AFFERMER**

Pour le premier mai prochain,

LA PROPRIÉTÉ

**De la Berge,**

Située commune de Chaulgnes, à une demie lieue de Pougues, proche la route de Paris.

S'adresser, pour la visite des lieux, à monsieur GRAUGNARD, au château de Cauque, près Pougues; et, pour les conditions, à M<sup>e</sup> LALANDE, notaire à La Charité; et à monsieur de CORVOL, propriétaire à Nevers.

Marché de Sceaux, du 21 février 1842.

BESTIAUX.	Entrées.	Ventes.	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1213	1134	60 c.	55 c.	39 c.
Vaches.....	137	111	54	47	38
Veaux.....	804	274	72	62	54
Moutons...	6537	6064	69	60	50

L'arrivage des bœufs étant fort, et la sorte généralement bonne, la boucherie espérait une baisse sur le cours de jeudi dernier. Mais soit qu'ils aient redouté que la qualité fut inférieure au prochain marché Poissy, soit qu'ils aient trouvé facile leur approvisionnement pour la semaine, les bouchers se sont décidés à acheter dès l'ouverture du marché.

Parmi les bœufs limousins, on en remarquait comme étant d'un gras fini et d'un poids élevé, une bande de 24 engraisés au château de Pessac (Haute-Vienne), appartenant à M. le baron de la Bastide et vendue par les sieurs Delarue jeune et Doutard commissionnaires. Ils se sont cotés jusqu'à 63 c. Les cholets et bourbonnais de 1<sup>re</sup> qualité ont valu 60 c.; les deux autres qualités 55 et 49. Renvoi 79.

MARCHÉ DE NEVERS DU 26 février 1842.

Froment	1 <sup>re</sup> q.	3 f. 60	Foin, 500 kil.	52 00
	2 <sup>e</sup> q.	3 50	Paille gl. 10 k.	2 45
	3 <sup>e</sup> q.	3 45	Paille b. 10 k.	00 50
Meteil.....	2	90	Bois, d. stère.	16
Seigle, 1 <sup>re</sup> q.	2	70		
Mouture....	2	90	Pain blanc..	36 1/4
Orge, 1 <sup>re</sup> q.	2	10	Pain jaunet.	31 1/4
Avoine.....	1	20	3 <sup>me</sup> espèce..	23 3/4

Il a été vendu 50 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 4 voitures de paille bourru, 0 voitures de luzerne, « voiture de treffe.

Le Directeur-Gérant, Alexandre TILLIER.

Nevers, imprimerie de J. PINET.